

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 6 Août 1872.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, la nomination de la Commission de permanence a été une nouvelle occasion de dupes et de mensonge pour une fraction du parti républicain.

Le nombre des votants de la commission de permanence était de 469
La majorité absolue était de 235

Table listing names and vote counts: MM. le général Frébault (459 voix), Paul Morin (448), Journault (436), Noël Parfait (430), Laboulaye (426), Ferdinand Moreau (425), Robert de Massy (422), Lucet (408), Parrot (401), Cornélis de Witt (399), Bottieau (395), De Kergorlay (394), Callet (393), Bompard (389), Le vicomte de Rainneville (387), Martial Delpit (381), Antonin Lefèvre-Pontalis (380), Pagès Dupont (379), Le comte d'Aboville (373), Le duc de La Rochefoucauld (366), Le marquis de Mornay (365), De Mahy (360), Le général Changarnier (355), Le duc de Broglie (344).

Sur ces vingt-cinq députés de la commission de permanence, le côté droit de l'Assemblée est représenté par quatorze membres et le côté gauche par onze.

Voici, du reste, comment se classent ces divers noms :
Droite et centre droit. — MM. Cornélis de Witt, de Kergorlay, de Rainneville, Delpit, Callet, Pagès Dupont, comte d'Aboville, de La Rochefoucauld, de Mornay, général Changarnier, duc de Broglie, Parrot, Bottieau, Moreau.

Centre gauche. — MM. Robert de Massy, d'Haussonville, Paul Morin, Bompard, Laboulaye, Lefèvre-Pontalis, de Massy.

Gauche républicaine. — MM. le général Frébault, Journault, Noël Parfait et Lucet.

En lisant les chiffres des voix obtenues par chacun des députés élus, on remarquera une nouvelle preuve du peu de loyauté que les citoyens de la gauche républicaine apportent dans leurs procédés parlementaires.

Les candidats de l'extrême gauche sont en tête avec plus de 420 voix chacun; ceux de la droite et des centres n'ont qu'une moyenne de 360 voix environ.

Le motif en est facile à expliquer, et il ne fait pas honneur aux votants du côté gauche. Une liste de conciliation avait été dressée, convenue, adoptée d'avance. Il n'y avait plus qu'à voter.

La droite et le centre droit, fidèles à l'engagement pris, ont voté très-loyalement pour les citoyens : Journault, Noël Parfait, Lucet, Paul Morin et autres candidats de l'extrême gauche.

La gauche, au contraire, n'a pas donné ses voix aux candidats de la droite et du centre droit, malgré la convention préalable.

C'est ainsi que les candidats de la majorité ont eu le second rang dans la liste.

Sans doute ce fait n'a rien d'étonnant, et eût été le procédé contraire qui nous eût causé quelque surprise. Mais un exemple de plus est utile à noter. Les vrais républicains ont une façon d'agir qui n'appartient qu'à eux.

L'Assemblée nationale a terminé sa quatrième session depuis le mois de février 1871.

La session prochaine, qui commencera le 11 novembre, sera consacrée au budget de 1873, et à la réglementation de la loi militaire, votée depuis quelques jours. Mais cette session ne sera pas la dernière, malgré les cris des républicains qui demandent, dans un Manifeste, émané du côté gauche de l'Assemblée, que la représentation nationale se dissolve dans les premiers jours de l'année prochaine.

Il resté encore à discuter et à voter deux lois capitales, celle sur l'instruction obligatoire, celle sur le système électoral. Cette dernière surtout est indispensable.

MM. les républicains sont bien naïfs s'ils se figurent que la majorité de l'Assemblée va se dissoudre sans avoir érigé, pour exercer le droit électoral ces trois conditions salutaires : 1° l'âge de 25 ans; 2° trois ans de domicile; 3° le paiement d'une cote quelconque, ne fût-ce que la cote personnelle et mobilière.

Il est indispensable de chasser du scrutin les vagabonds, les fainéants, les coupe-jarrets et les escrocs, toute cette population flottante des grandes villes qui n'a ni domicile, ni propriété, ni goût au travail, et qui constitue la véritable armée électorale et insurrectionnelle des faiseurs de révolution.

Quand cette élimination aura été effectuée, il sera possible de penser à de nouvelles élections. Car alors les habitants des campagnes, les cultivateurs laborieux et dévoués à l'ordre ne seront pas exposés à être les dupes des communards de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, etc., etc.

Le Journal de Paris résume en ces termes le rapport de M. St-Marc-Girardin, qui obtient les sympathies légitimes des hommes d'ordre, en leur prouvant que la France n'est pas condamnée à la République, et que la question de la forme du Gouvernement est réservée tout entière.

L'exposé contenu dans le rapport de M. Saint-Marc-Girardin n'a été pour la gauche qu'une longue déconvenue qu'elle s'est empressée de souligner par des interruptions et des exclamations bruyantes. Le rapporteur a commencé par indiquer les raisons qui ont amené la commission à proposer les dates du 4 août et du 11 novembre. Il a rappelé ensuite que l'esprit du gouvernement parlementaire admet aussi bien les éclaircissements dans les conférences d'une commission qu'à la tribune. Aujourd'hui, après une grande opération financière dont le succès inouï atteste que « la France a été en Europe une des puissances les plus scrupuleuses à tenir ses engagements, » nous devons veiller avec une prudence attentive à la sécurité morale des souscripteurs et éviter les interpellations. Ce conseil de calme, opportun en ce moment, n'est le désaveu d'aucune conviction et d'aucun acte parlementaire.

Ces derniers mots ont naturellement eu le don de déplaire à la gauche. Mais c'a été bien pis lorsque le rapporteur a déclaré que « quelques membres de la commission avaient exprimé leurs inquiétudes sur l'équivoque que la controverse quotidienne des partis avait cherché à faire autour des sentiments de M. Thiers, au profit de doctrines contraires à l'histoire de toute sa vie; ils attribuaient à cette équivoque les craintes qui s'étaient répandues après les élections du 2 juin et la retraite d'un ministre cher à l'Assemblée comme au président de la République. » Il a ajouté que « le président avait répondu plusieurs fois d'une manière générale et parfaitement nette que rien de sa part n'autorisait cette équivoque, et qu'il ne reconnaissait aux partis extrêmes aucun droit de se prévaloir de son nom et de son patronage. »

C'est à propos du mot « équivoque » que le tumulte a éclaté.

La déclaration suivante : que « nous vivons depuis dix-huit mois sous un régime qui, trouvant la République établie en fait, l'a maintenue exactement, mais en réservant la liberté de l'avenir et le pouvoir constituant de l'Assemblée nationale, » a été accentuée à droite par des applaudissements prolongés. Cette fois la gauche changeant de tactique, a applaudi également.

Mais cela n'a pas duré longtemps, le bruit a recommencé à gauche à l'occasion de ces mots :

« Les déclarations de M. le président n'ont pas été moins précises en ce qui touche la dissolution de l'Assemblée, cette mesure que les partis extrêmes n'ont pas cessé de réclamer en dehors de l'Assemblée, depuis le jour même de notre réunion, par tant de manifestations bruyantes et injurieuses. »

Supposer le président de la République, complice au moindre degré de ces manœuvres ce serait, nous, a-t-il dit, presque lui faire la même injure que d'attribuer à un ministre, dans un gouvernement monarchique, une conspiration contre son souverain.

Eût-il d'ailleurs le droit, qu'il n'a pas, de mettre lui-même et lui seul un terme aux travaux de l'Assemblée, il se garderait de le faire, persuadé que l'Assemblée peut apprécier quel doit être le terme de son laborieux mandat.

C'est par ces assurances conservatrices et répétées que M. le président a partout, dans sa conversation, maintenu le pacte de Bordeaux.

Non, décidément, le radicalisme n'a pas lieu d'être content.

Revue des Journaux

Ordre

Depuis deux ou trois jours, messieurs les radicaux ne sont pas contents. La grande joie qu'ils avaient montrée le jour où M. Thiers proclama à la tribune la République conservatrice commencée à se calmer, et on peut même assurer qu'un peu d'inquiétude y succède. Les politiques du parti n'osent pas encore trahir la défiance qu'ils éprouvent; mais les sincères ne se gênent pas pour exprimer leur désappointement; et les violents vont jusqu'à dire que M. Thiers les joue.

En revanche, les conservateurs reprennent un peu de courage et de confiance.

Courier de France.

Les radicaux sont battus; bien plus ils sont joués. On se console bien vite d'une défaite, en France surtout, dans ce pays mobile, où les minorités sont toujours si près de redevenir majorités. Mais les vaincus, qui ont été en même temps des dupes, n'ont aucune chance de se relever dans l'opinion. M. Thiers s'est servi des radicaux pour faire adopter des mesures contraires à leurs sentiments, et en les abandonnant aujourd'hui il les voue au ridicule, ce qui est les perdre doublement.

Gazette de France.

La démarche faite le 20 juin par les délégués de la droite et du centre-droit, a eu son dénouement. M. Thiers, qui n'avait pas voulu écouter alors les conseils de la majorité, a compris, depuis, qu'il suivait une politique qui effrayait la France; il a dû faire des déclarations rendues publiques, de nature à calmer les conservateurs.

Le rapport de M. Saint-Marc Girardin, communiqué à M. Thiers avant d'être lu à la Chambre, ne laisse plus aucun doute; c'est le pacte de Bordeaux qui redevient la loi suprême, c'est-à-dire que la République n'est qu'un gouvernement de fait provisoire que la France sera appelée à décider la forme définitive de ses institutions. C'est le triomphe de la majorité. Il faut s'en féliciter, car si les républicains avaient obtenu gain de cause contre nous, il est certain que l'opinion publique eût été profondément troublée.

Les républicains sont très-mécontents de ce résultat et ils ne dissimulent pas leur déception. Ils comptaient très-sérieusement sur M. Thiers pour opérer l'escamotage de la République. Ils entretenaient l'espoir que M. Thiers n'hésiterait pas à manquer à tous ses engagements pour être agréable aux radicaux, qui lui ont tout sacrifié.

Une lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui était destinée à ne pas sortir de la famille républicaine, a été livrée à la publicité.

Il y a à Villefranche-sur-Saône deux Guyot, un bon et un mauvais. Tous deux sont médecins. Le bon Guyot est un vrai patriote qui pense comme Delescluze et qui écrit comme Vermesch; on comprend qu'il ne veuille pas être confondu avec le CANCRELAT d'en face qui a l'audace de porter son nom.

A l'avenir, pour éviter toute confusion, nous l'engageons à ne sortir qu'accompagné de tous les frères de Villefranche-sur-Saône et d'écrire sur son chapeau :

C'est moi qui suis Guyot, gardien de ce troupeau.

Le bon Guyot n'ayant pas encore eu l'idée de prendre cette précaution, un facteur distrait ou malintentionné a remis au mauvais Guyot une lettre qui était destinée à son homonyme.

Le mauvais Guyot, non-seulement a lu la lettre, mais il en a pris une copie et l'a envoyée à la Décentralisation de Lyon.

Nous ne défendrons son procédé que mollement, mais nous n'en sommes pas moins charmé d'une circonstance qui nous a mis au courant de la politique toute particulière du vice-Adolphe...

Les membres de la majorité se sont émus de la lettre de ce dernier.

On voulait d'abord aller trouver M. Thiers, mais on se décida à faire comparaître M. Barthélemy Saint-Hilaire devant la commission de prorogation.

C'est escorté de MM. Martel et Saint-Marc Girardin que le coupable traversa la salle des Pas-Perdus.

M. le duc de Broglie lui adressa une mercuriale empreinte de l'éloquence de Démotriènes... et M. Saint-Marc Girardin lui proposa la rétractation qu'il avait préparée.

M. Barthélemy Saint-Hilaire s'excusa de son mieux et demanda comme faveur particulière qu'on voulût bien lui permettre de rédiger lui-même la rétractation.

La commission y consentit, et séance tenante M. Barthélemy Saint-Hilaire écrivait une note qui a paru dans l'Officiel.

On ne lui en demandait pas tant !... Tandis qu'il la lisait, M. Saint-Marc Girardin se hâta de déchirer son factum !... Ainsi voici le vice-président d'une République conservatrice, qui approuve en son nom et au nom du président les vœux communaux d'un conseil d'arrondissement, qui écrit à ce sujet une lettre destinée à rester secrète ; qui voyant le mystère découvert, rétracte solennellement tout ce qu'il a écrit. Quel ministre de féerie !... Si les frères Cogniard étaient encore de ce monde, nous les engagerions à se pendre. Ils n'auraient pas trouvé celle-là.

Journal de Paris.

Le langage des journaux républicains s'est impudemment modifié en deux mois au sujet de la commission des marchés. M. d'Audiffret-Pasquier, est subitement devenu la passion et la colombie vivantes depuis qu'il a abordé les comptes du gouvernement du 4 septembre. S'ils veulent savoir jusqu'à quel degré de colère ces âmes démocratique sont montées, que nos lecteurs nous permettent de mettre sous leurs yeux les lignes suivantes extraites du *National*, un des journaux officieux de la présidence, l'un des plus modérés par conséquent :

C'est la calomnie vivante qui est montée à la tribune, personnifiée dans M. d'Audiffret-Pasquier. Blème jusqu'à la lividité, le front contracté, la tête inclinée, s'efforçant de cacher sous l'épaisseur de ses sourcils l'éclair haineux qui jaillissait des yeux, masquant sous la bénignité douceureuse de la voix, l'accent de la fureur qui se donne libre carrière, l'orateur des rancunes de la droite est venu déverser sur les républicains, qu'il abhorre, tout son fiel et tout son venin.

Mais les accès de rage des radicaux contre le rapporteur de la commission des marchés ne sont pas encore ce qu'il y a de plus curieux. Les phrases à effet, toutes ronflantes et bien bourrées de mots injurieux, ne forment-elles pas la base de leur style ? Le plus drôle, c'est de voir de qu'elles façons différentes ils apprécient les droits de l'Assemblée suivant que leur parti doit souffrir ou bénéficier de leur plus ou moins d'étendue.

Le 23 mai, l'Assemblée étant saisie de l'accusation portée par la commission des marchés contre les auteurs des opérations faites dans les bureaux de la guerre avant le 4 septembre. la *République française* disait :

« Deux procès sont à juger par l'Assemblée souveraine, AVANT DROIT ET FAISANT ACTE DE HAUTE ET BASSE JUSTICE. »

Le 30 juillet, la *République française*, ayant à apprécier l'abstention de la gauche refusant de voter les conclusions de la commission des marchés contre les opérations faites après le 4 septembre, s'exprime ainsi :

« Dans cette situation, la gauche ne pouvait voter : elle ne pouvait s'associer à l'USURPATION d'une majorité qui SE CONSTITUAIT EN JUGE. »

Ce rapprochement n'est-il pas édifiant ?

Patrie.

Le *Bien public* a imaginé de dialoguer avec des roraux d'opéra-comique pour leur prouver l'excellence de la République ; il a appréhendé un « paysan » et il lui démontre que la République de M. Thiers est l'idéal, non seulement pour la politique, mais encore pour la culture, pour la pluie et le beau temps, pour les vaches et les veaux.

D'après cet officieux, c'est la République qui fait pousser le blé et qui donne aux agriculteurs la belle récolte de cet été. Comme on pourrait douter que la flatterie et la niaiserie officieuses puissent aller jusque là, nous citons :

— Tenez, voyez plutôt. Et le père Thomas, prenant un épi dans le champ voisin, me le montra.

Le même épi, il y a huit jours, était blond et mou ; aujourd'hui il est doré et dur.

— Vous voyez donc bien que la République fait bien les choses et que vous avez rarement vu d'aussi beau blé.

Le *Bien public* pousse ici l'excès de zèle jusqu'à l'imprudance. Si son rédacteur prétend faire croire au paysan que la République « fait si bien les choses », on pourra lui répondre : — « C'est donc la République qui nous a donné, il y a peu de jours, cette chaleur horrible à laquelle on a dû tant d'accidents et de cas d'aliénation ? c'est donc la République qui nous a infligé les froids désastreux de l'hiver dernier, qui a détruit les arbres fruitiers et gele la vigne au point de coûter aux vignobles des millions et des millions ? c'est donc la République qui a causé la peste bovine ? etc., etc. »

Sur cette pente, on pourrait aller fort loin, aussi loin que la bêtise humaine.

Français.

Des radicaux de la petite commune de Cézy, près Joigny (Yonne), firent circuler dernièrement dans ce village une pétition en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. L'obligatoire et surtout le laïque était ce qui leur importait le plus, naturellement ; mais ils avaient eu soin de n'insister que sur le gratuit qui séduisait assez un certain nombre de braves gens, lesquelles ne comprenaient rien d'ailleurs au laïque et à l'obligatoire.

Nos radicaux avaient déjà réuni 136 signatures, lorsque, ému de ce fait, un homme de bien du pays, qui comprenait, lui, le but et la portée de la pétition, s'efforça d'éclairer les naïfs signataires.

— Désirez-vous donc, leur demanda-t-il, voir partir d'ici les Sœurs qui élèvent vos enfants ?

— Mais non, mais non, nous ne désirons pas qu'elles partent !... Elles ont soin de nos enfants comme pas une autre ; elles vont voir les malades, leur procurent des remèdes et les encouragent... Voir partir les Sœurs ! Nous aimerions encore mieux qu'on nous prenne nos vaches !

— Cependant vous avez signé la pétition... — Oui, la pétition pour n'avoir plus à payer les mois d'école ?

Sans doute, mais cette pétition demande également le renvoi des Sœurs pour que vous soyez forcés d'envoyer vos enfants à l'institutrice laïque (ici explication du mot laïque), que l'on vous enverra.

Eclairés par cette conversation, nos braves gens se mettent à organiser une contre-pétition demandant le maintien de l'enseignement chrétien ou tout au moins l'enseignement libre. Cette contre-pétition a réuni 280 à 290 signatures, parmi lesquelles 115 des 136 qui avaient appuyé la première.

Paris-Journal.

On ignore en France, où l'on feint d'ignorer peut-être, que les trois souverains les plus puissants de l'Europe se réuniront à Berlin durant le mois de septembre. Les empereurs d'Autriche, de Russie et d'Allemagne iront sans doute visiter à Postdam, le tombeau du grand Frédéric, et Dieu veuille que là, comme pendant une nuit de novembre 1895, trois représentants de l'autorité monarchique en Europe ne tombent point dans les bras l'un de l'autre et ne jurent point une haine exterminatrice à la Révolution, et par conséquent à notre pays qui l'alimente.

Il est vrai que le programme des fêtes qui marqueront cet événement, et dont le télégraphe nous fournit une analyse sommaire, préoccupe assez vivement l'un des rédacteurs du *Siècle*, pour le pousser à évoquer les souvenirs et l'hypothèse d'une triple alliance.

Il n'est point probable que trois souverains s'allient pour satisfaire un sentiment instinctif d'hostilité contre une nation tout entière. Il faut être doué d'une imagination bien perverse pour leur faire une telle injure. Mais s'ils ne peuvent s'accorder pour dévaster et détruire un peuple, ils peuvent et doivent s'associer pour résister à l'invasion de certaines idées. Or, les tendances qu'accusent les ministres de Prusse, d'Autriche et de Russie nous permettent d'affirmer, non sans certitudes, que tels seront et l'objet de leurs pourparlers et le but de leur réunion.

Les résolutions les plus graves touchant la constitution sociale de l'Europe seront donc prises sans nous, hors de nous, contre nous peut-être.

Mais pendant que les destinées de notre démocratie s'agiteront mystérieusement au nord de l'Europe, nous aurons la satisfaction de discuter sur la fo-o-orme, sur la fo-orme de notre gouvernement.

Brid'oison serait-il par hasard, une incarnation de notre raison nationale ?

Opinion Nationale.

L'entrevue prochaine des trois empereurs est devenue l'objet dominant des polémiques de la presse allemande, qui s'en sert pour faire échec à la France, en opposant cette prétendue victoire diplomatique de la Prusse au succès colossal de notre emprunt.

La résignation est une grande vertu et nous devons nous en armer, car l'entrevue des trois potentats sera la nourriture quotidienne

des correspondances et des journaux d'outre-Rhin pendant cinq ou six longues semaines.

Patrie

On raconte dans certains journaux semi-officieux, que le bureau de la « Gauche républicaine » s'étant rendu auprès de M. Thiers, pour le féliciter sur le succès de l'Emprunt, le président a prononcé cette petite phrase à effet, souvenir de son discours du 8 juin 1871 :

« Nous étions en Angleterre ; nous avons franchi l'Atlantique, et maintenant nous sommes en Amérique, dans le nouveau monde ; restons-y, nous y sommes bien. »

Qu'a répondu à ces paroles le bureau déjà nommé de la « Gauche républicaine » ? Les officieux ne nous le disent pas ; mais si les représentants qui composaient la députation connaissent un peu l'Amérique actuelle, ils n'ont pas dû, nous semble-t-il, être fort ravis de la perspective qu'on fait miroiter devant leurs yeux. Pour nous, nous inclinons à croire que si M. Thiers avait fait, autrement que dans son fauteuil, le voyage aux Etats-Unis, s'il connaissait par la pratique des choses le pays dont il parle ainsi et son gouvernement, il n'aurait point indiqué, devant ses interlocuteurs, voulant leur être agréable, cette prétendue similitude entre notre état politique et celui de la nation américaine.

L'Amérique d'aujourd'hui n'est plus du tout, en effet, l'Amérique de M. Tocqueville, l'Amérique de la jeunesse et de l'âge mûr de M. Thiers. Pendant que M. Thiers vieillissait sans changer, ce pays-là changeait beaucoup en prenant de l'âge. Il y règne aujourd'hui une aristocratie nouvelle et spéciale, mais enfin une aristocratie réelle une *Plutocratie*, si l'on nous permet ce mot, dont nos républicains de théorie ne paraissent point avoir la notion, mais qui, si elle prenait en France le même poids et la même autorité qu'elle possède par delà l'Atlantique, rendrait à nos démocrates et à nos radicaux l'existence assez maigre et assez difficile. Le dollar est tout puissant là-bas ; les intérêts s'y défendent et y régnoient avec une grande vigueur et une énergie dont on n'aurait point aisément raison, et les théories vagues des Arago et des Barthélemy Saint-Hilaire, les revendications sociales des Gambetta et des Tolain y seraient, les unes fort méprisées, les autres vigoureusement et rapidement domptées. « Nous sommes en Amérique, restons-y, nous y sommes bien. » Cela pourrait, à tout prendre, être dit aux conservateurs et approuvé par eux ; car ceux-ci pourraient se contenter de l'Etat américain, y vivre et y prospérer. Mais pour les démocrates et les radicaux, c'est autre chose. Leur rôle en cette société serait des plus infimes et des plus minces leur personnalité. On les verrait relégués au dernier rang des politiciens, n'exerçant sur la marche des affaires aucune influence, à peine connus et approuvés dans quelque club de bas étage, absolument méprisés ou plutôt inconnus de la partie sérieuse de la population. Les discours de M. Gambetta ne dépasseraient pas la tente de La Ferté-sous-Jouarre américaine où il les aurait prononcés, et le grec de M. Saint-Hilaire non plus que la chimie de M. Naquet ne trouveraient, on peut l'assurer, preneurs à bon prix. « *How many dollars is he worth ?* » — Combien de dollars vaut-il ? — Pas beaucoup ; mais c'est un célèbre avocat, c'est un Jules Favre, un Picard, un Barbi, une des gloires du barreau ou du professorat de la capitale et de la province. — Qu'importe, s'il ne vaut pas beaucoup de dollars bien sonnants ?

Quelle conclusion à tirer de tout cela ? Une conclusion bien simple. C'est que les conservateurs pourraient, en dernière analyse, faire avec M. Thiers le voyage de l'Amérique moderne, et s'établir tant bien que mal sous la loi de ce pays, mais que les républicains, les bons, les vrais, les solides, ceux de septembre et de la Commune, s'en accommoderaient peu et s'y trouveraient « non pas bien, mais mal. »

Chronique locale

et méridionale.

Monsieur le Préfet,

Des lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser par la voie du Journal, il résulte clairement ceci :

Contrairement au vœu du Conseil général qui

désire que tous les imprimés payés sur les fonds départementaux soient mis à l'adjudication, — et par un retour inexplicable sur un ordre de choses établi, puisque hier encore tous les Imprimeurs étaient convoqués pour l'adjudication d'un travail de 30 fr. !!, — vous venez, Monsieur le Préfet, de donner à un Imprimeur, de votre choix, un travail très-important pour lequel le Conseil général votait annuellement une somme de 1,400 fr. ; somme que l'adjudication aurait réduite d'au moins 40 %.

Le public, très-préoccupé de ce fait, ne cessera de vous poser cette simple question :

Pourquoi payeriez-vous, avec les deniers du département, 1,400^f, un travail que vous pouviez avoir pour moins de 840^f ??

LOUIS LAYTOU.

Emprunt national de 3 milliards

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Le travail considérable et minutieux exigé par la répartition ne permettra pas, avant quelques jours encore, de publier le chiffre mathématiquement et rigoureusement exact de la réduction proportionnelle applicable à toutes les quotités de souscription.

Mais il est, dès à présent, possible de faire connaître d'une manière certaine que l'attribution proportionnelle ne sera ni inférieure à 7 1/2 0/0, ni supérieure à 8 0/0,

(Officiel.)

La question si importante pour Cahors du casernement d'un régiment entier occupe à bon droit nos édales.

Plusieurs membres du conseil municipal s'occupent activement de la recherche d'un champ de manœuvre et d'un champ de tir exigés par les circulaires ministérielles, et pensent être arrivés à leur but.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Dans leur prochaine session, les conseils généraux auront à délibérer sur diverses questions qui vont leur être soumises, intéressant les campagnes, notamment sur le régime des biens communaux et sur l'extinction générale de la mendicité, qui subsiste encore dans les départements non pourvus de dépôts affectés aux indigents nomades.

La distribution solennelle des prix du Lycée de Cahors, aura lieu le samedi 10 ce mois, à deux heures très précises, dans la cour d'honneur de l'Etablissement.

Par décret du 29 juillet, le tirage au sort de la classe de 1871 commencera le 20 août courant.

La commission, chargée d'examiner les aspirantes au brevet de capacité dans le département du Lot, s'est réunie à l'hôtel-de-ville, le lundi 29 juillet dernier, à 8 heures du matin, 53 jeunes filles étaient inscrites, 52 ont pris part aux épreuves, 34 ont été jugées dignes du certificat d'aptitude, dans l'ordre de mérite suivant :

- MM^{les} Maleprade, brevet du 1^{er} ordre, mention très-bien ; — Eyma, brevet 1^{er} ordre ; — Boudou, brevet facultatif, mention très-bien ; — Lacoste, mention bien ; — Aunac, mention b. ; — Salgues, mention bien ; — Bex, mention b. ; — Salgues, mention b. ; — Brassac, mention b. ; — Arnal, mention b. ; — Bex, mention b. ; — Couderc, — Lagarrigue, — Sigand, — Lafuste, — Sellier, — Ménauges, — Malaret, — Jardel, — Rillardon, — Vernet, — Pechmèze, — Lafon, — Loupias, — Brun, — Malgoyre, — Bouloumié, — Francès, — Rouziès, — Bergougnot, — Terron, — Canguardel, — Fraysse, — Lafargue, — Vilard, — Rigal.

Nous constatons dans nos colonnes au mois d'avril dernier, que huit élèves de l'école supérieure dirigée à Figeac, par les Frères des Ecoles chrétiennes ayant subi les épreuves prescrites

pour l'obtention du brevet de capacité et pour l'admission au surnumérariat de l'administration des contributions indirectes, sept avaient réussi.

On nous annonce aujourd'hui un succès plus éclatant encore. Six élèves de cette même école ont obtenu le 11 juin au concours pour l'admission au surnumérariat des contributions indirectes et tous six étaient admis.

Ce sont :

- MM. Daynac, Emile, de Figeac.
- Rey, Paul, de la Madeleine.
- Fabrigues, Eugène, de Viazac.
- Costes, Adrien, de Vezins (Aveyron).
- Rey, Ferdinand, de Loupiac, (id.)
- Burguières, A., de Bertholène, (id.)

Enfin le 29 juillet, M. Bergues, Emile, de Niers, élève de la même école, obtenait à Tulle son brevet de capacité et M. Gambert, Blaise, l'obtenait dans l'Académie de Toulouse.

Nous applaudissons de tout cœur, des résultats qui, en attestant la bonne direction et la solidité des études de cet établissement n'en sont pas moins des arguments irréfutables contre les sophismes aussi ineptes que mal intentionnés dont la démagogie se plait tant à poursuivre l'enseignement des frères.

Leur dévouement n'est pourtant pas toujours méconnu, naguère l'Académie française a su le discerner et lui rendre hommage.

Les ennemis des Etablissements dirigés par les congréganistes, ouvriront ils enfin les yeux et auront-ils assez de loyauté pour reconnaître que des maîtres qui obtiennent de semblables succès ne sont pas trop indignes de la confiance des familles. Que du moins ils nous laissent la liberté de faire élever nos enfants par les instituteurs de notre choix !

On lit dans la *Guienne* :

Le 18 du mois dernier, une expérience des plus intéressantes et qui mérite la plus grande publicité, car il s'agissait d'une invention éminemment humanitaire, a été faite à Talence, dans la propriété de M^{me} veuve Roule.

Plusieurs sommités médicales, et entre autres MM. les chirurgiens de l'hôpital militaire, s'étaient réunis en cet endroit pour se prononcer sur l'invention du *bras agricole artificiel*, due à M. Bonnet, sellier, à Nérac (Lot-et-Garonne.)

Après avoir présenté un sujet *amputé* du bras gauche, le jury l'a soumis à toutes les épreuves ; muni de l'*appareil Bonnet* celui-ci, avec la plus grande facilité, a *fauché bêché et labouré*.

Les membres du jury et toutes les personnes présentes étaient en admiration ; aussi l'habile inventeur a-t-il reçu toutes les félicitations possibles, et tout fait espérer qu'avant peu son appareil sera agréé par le gouvernement.

On comprendra sans peine l'utilité qu'il y a de signaler et d'encourager une pareille invention qui est destinée à rendre de si grands services à l'humanité et principalement à nos braves militaires, qui, dans le malheur, pourront comme par le passé se livrer aux travaux des champs.

On lit dans l'*Union méridionale* de Toulouse :

« On se rappelle que, dans la séance du 18 juillet dernier, le gouvernement a proposé à l'Assemblée nationale d'accorder au sieur Suberbielle, entrepreneur chargé des transports du gouvernement français pendant l'expédition du Mexique, une indemnité *provisoire* de 212,000 francs.

« Nous demandons au gouvernement si cet individu, dont tout le monde connaît la situation précaire avant l'expédition du Mexique, n'habite pas Bagnères-de-Bigorre, où il étouffe les badauds par son luxe et ses *attelages à quatre*.

« N'était-il pas un agent électoral de la candidature Goulard et le banquier complaisant du préfet Féraud, ex-candidat officiel.

« Personne ne peut contester l'exactitude de nos renseignements.

« Nous avons donc le droit de sommer nos ministres de nous dire si la France doit payer les complaisances électorales et autres du sieur Suberbielle. Il est temps que les contribuables sachent où passent leurs économies et le prix de leurs sueurs.

FOIRE DE CAHORS 3 AOUT 1872.

La foire a été très belle. 390 paires de bœufs ont été mis en vente, la plus grande partie a été vendue aux prix de 450 fr. à 1,100 fr., suivant la grosseur et la qualité, la paire ; les gras à raison de 35 à 38 fr. les 50 kilos, poids vif. 18 chevaux, 21 mulets, et 25 ânes, ont été mis

en vente. 350 petits cochons ont été mis en vente, dont une grande partie a été vendue aux prix de 20 fr. à 100 fr. la pièce, suivant la grosseur. 760 moutons ont été mis en vente, une grande partie a été vendue de 15 à 30 francs ; les gras à raison de 65 à 70 centimes la livre, poids vif.

Le marché aux grains était bien approvisionné : 560 hectolitres de blé ont été mis en vente, 420 ont été vendus au prix moyen de 20 fr. 05 c. l'hectolitre. 200 hectolitres de maïs ont été mis en vente, 170 vendus à raison de 13 fr. 56 c. l'hectolitre.

Il s'est fait beaucoup d'affaires.

Il n'y a eu aucun vol ni accident à signaler.

Bordeaux, 5 août.

Quelques avis des marchés des départements nous sont parvenus cette semaine avec une baisse de 50 c. à 1 fr. par hectolitre sur les blés. Dans plusieurs contrées, les orages sont si fréquents qu'ils empêchent le battage.

Sur nos grandes places maritimes, le calme domine dans les transactions ; le commerce s'abstient pour le moment ; les cours des blés nouveaux ne sont pas encore complètement établis.

En Angleterre, il y a peu de changement à constater ; nos voisins d'outre-mer sont encore loin de tenir leur récolte ; aussi les prix restent fermement tenus.

Blés. — Sur notre place, il n'y a eu, cette semaine, que de très-faibles transactions. Notre stock est complètement épuisé ; nos meuniers demandent des blés nouveaux ; ils sont obligés d'accepter les prix demandés par les propriétaires ; ces derniers cherchent à élever leurs prétentions.

A partir d'aujourd'hui, les blés nouveaux sont recherchés aux cours suivants : 21 à 22 fr. les premières qualités, 20-50 à 21 fr. les deuxièmes qualités, le tout les 80 kilog.

Farines. — La farine est assez recherchée par la boulangerie, qui se trouve complètement démunie ; la plupart des boulangers vont au jour le jour.

Il n'est guère plus question de farine de première qualité en magasin. Les fabricants écoulent immédiatement leurs produits.

Nos cours sont cotés comme suit : 21 à 21-50 les premières qualités, les 50 kil., 20 à 21 fr. les diverses qualités de ville et du Lot.

Un aéroliithe, du poids de 47 kil., est tombé à Lancé, près Vendôme (Loir-et-Cher). Il a pénétré, nous dit-on, à une profondeur de 1 m. 50. Dans sa chute, il s'est brisé en trois morceaux.

L'aéroliithe est tombé dans un champ où se trouvaient un berger et un laboureur, à 15 mètres du berger.

Au moment de la détonation, le berger a été renversé par la commotion, mais n'a éprouvé aucun mal.

Les morceaux de ce bolide, d'une teinte noirâtre, ont été déposés à la mairie de Saint-Amande-Vendôme.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 Juillet au 3 Août 1872.

Naissances.

Barrés (Edouard), rue St-André.—Mouly (Marie), à St-Henri. — Astruc (Hyppolyte), rue Daurade. — Linas (Louis), rue des Badernes. — Pécol (Henri), rue St-James. — Gomès (Emile), rue St-Laurent. — Tardieu (Antoine-Adrien), rue Fondue haute. — Maire (Amélie-Marguerite), place Nationale. — Tico (Jenny), à la Locade. — Calvet (Louis), rue Mascoutou. — Vinge (Louis), Cabessut.

Mariages.

Roques (Pierre) et Delbrel (Antoinette).

Décès.

Baudel (Jeanne), 66 ans, Port Bullier. — Clary (Raymond), serrurier, 58 ans, aux Augustins. — Vinel (Germain), commis, 16 ans, rue Portail au-Vent.

Bourse de Paris.

Paris, 6 août 1872, soir.

Rente 3 p. %	55,50
— 4 1/2 p. %	81,50
— 5 p. % Emprunt national	86,40
— 5 p. % Emprunt nouveau	88,05

Distribution des prix aux Petits-Carmes.

Grande fête scolaire au collège des Petits-Carmes ! Samedi dernier, avait lieu la distribution des Prix aux élèves de cet établissement. Vers 9 heures du matin, on voyait affluer dans la cour d'honneur l'élite de la société de Cahors et de nombreux parents, heureux de s'associer par leurs applaudissements, aux succès des jeunes lauréats.

Sur l'estrade ont pris place, au milieu des marques

de respect de l'Assemblée, Mgr Grimardias le vénéré prélat, qui présidait la solennité, M. le général commandant le département, M. le président Dardenne, M. l'Intendant de Berny, M. le procureur de la République, M. Delheil, supérieur du grand séminaire ; M. Verdier, secrétaire ; M. Belvéza, curé de St-Urcisse ; M. de Roaldès, aumônier du lycée, M. d'Orsay, directeur en retraite ; M. le comte d'Armagnac, M. de Betou, et d'autres notabilités qui témoignaient par leur présence de leurs vives sympathies pour l'éducation de la jeunesse. M. le préfet s'était excusé de ne pouvoir, pour raisons de service, apporter à cette grande œuvre de l'enseignement le précieux concours et le haut suffrage de l'administration qu'il représente.

Après une ouverture, artistiquement exécutée par la fanfare de l'établissement, le P. PERRON, professeurs de philosophie, a pris la parole. Il a traité de la *dignité du caractère*. Sagement pensé et élégamment écrit, son discours captivait l'attention de l'Assemblée, lorsque, malheureusement, une averse est survenue, qui a produit une panique momentanée et lui a imposé une interruption malencontreuse, en dispersant son auditoire sous les galeries de l'établissement. Nous édions aux désirs de l'assemblée en reproduisant dans nos colonnes le texte entier de l'orateur qui s'est exprimé en ces termes :

Monseigneur, Messieurs,

S'il était besoin, en ce jour qui couronne notre année scolaire, de résumer les leçons que ces enfants entendent le plus souvent tomber de nos lèvres, je leur dirais simplement : Dans aucune circonstance de la vie, ne perdez jamais le sentiment de votre dignité. Comprise dans un sens chrétien, cette parole rappelle à l'homme tous ses devoirs ; elle lui offre une défense efficace, à la fois contre les égarements de l'esprit et les entraînements du cœur.

Etre digne en effet, se montrer tel par la fermeté de ses convictions, par l'honnêteté de sa conduite, par l'observation loyale de ce qui est vrai, juste et bon, c'est un devoir, chers élèves, dont votre âge peut déjà comprendre l'élévation et la portée. Je voudrais aujourd'hui en préciser la nature et les limites.

Mais en vous adressant ces quelques paroles d'adieu, je n'ai garde d'oublier l'honneur insigne qui nous est fait par la présence du vénéré Prélat qui, en présidant cette solennité, vous témoigne une fois de plus sa paternelle bienveillance. Par la pensée, vous vous unissez à moi pour payer le tribut d'une reconnaissance méritée à ces honorables représentants de la Magistrature, de l'Armée et du Clergé, dont le caractère, encore mieux que les fonctions, ajoute tant d'éclat à cette fête de famille. En retour de leurs sympathies si précieuses pour notre maison, qu'ils veuillent bien agréer nos remerciements aussi respectueux que sincères !

Parler de dignité devant des auditeurs si jeunes, n'est-ce pas inutile, Messieurs, n'est-ce pas même un contre-sens ? Ces enfants qui s'éveillent à peine à la vie de l'intelligence, comprendront-ils la gravité d'un pareil sujet ; et pour ceux qui sont plus avancés, n'est-ce pas une faute d'exalter en eux l'idée déjà trop exagérée de leur importance, lorsque tant de raisons sembleraient commander de leur conseiller plutôt la modestie et la réserve ?

Messieurs, à cette double difficulté, je réponds d'abord que l'âge, même le plus tendre, est capable, plus qu'on ne le croit d'ordinaire, d'entendre les leçons qui élèvent ses sentiments et agrandissent ses idées. Or, quand il faut aider l'enfant à choisir entre les instincts de son cœur, ceux qui peuvent l'ennoblir, et ceux qui doivent l'abaisser, on peut se résigner à paraître trop empressé, pourvu qu'on arrive à temps pour éclairer une décision si importante.

Quant à l'autre partie du reproche, autant que personne nous condamnons ces prétentions mêlées de ridicule et d'orgueil, qui accusent aussi bien le manque de goût que le défaut de vertu. Ce n'est pas pour les encourager que je veux rappeler ces jeunes enfants et ces jeunes hommes au respect de leur dignité. On l'a compromis, en effet, en s'élevant outre mesure, plus encore qu'en s'abaissant ; car, lorsqu'on descend, il y a de moins la vanité et la prétention.

Les anciens subordonnaient la dignité de la personne à la possession d'avantages qui ne sont pas donnés à tous, tandis que la dignité vraie ne dépend que de la nature même de l'homme : c'est pour chacun le respect de soi-même et des magnifiques prérogatives que Dieu lui a conférées. La dignité ! c'est le respect de l'âme, de sa divine origine, de ses immortelles destinées, entrevues déjà et exposées par la philosophie antique dans un splendide langage. La dignité elle est le privilège de l'homme. Indépendante des accidents de la fortune, comme du caprice des événements, elle orne la richesse, relève la pauvreté ; elle ajoute à la puissance le prestige de la majesté, et elle assure à la faiblesse une protection sacrée. Elle communique au jeune homme une gravité précoce qui le préserve des erreurs de l'inexpérience et des égarements bien plus funestes des passions.

Ce n'est pas ainsi sans doute que pouvaient la comprendre les païens. Ni les Grecs, avec leurs langue si harmonieuse et si riche, ni les Romains, avec l'abondance et la fécondité de leur idiôme, n'ont eu de terme pour exprimer ce que nous appe-

lons la dignité du caractère. A ce qu'il y a de personnel et d'intime dans ce sentiment, le christianisme seul a su donner son véritable nom. Serait-il impossible cependant de retrouver dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité quelque trace et comme un vivant souvenir de la dignité de l'homme ?

Sans parler du stoïcisme, dont l'insensibilité, dédaigneuse et froide, ne doit pas être confondue avec la dignité, interrogeons des témoins plus sincères et qui comprennent mieux les conditions vraies de la nature humaine.

Les Grecs avaient une haute idée de l'homme, mais ils l'aimaient beau et bien fait. Frivoles, ils cherchaient avant tout la perfection de la forme. Et cependant, voici Euripide, un de leurs grands tragiques, qui met dans la bouche d'un de leurs rois les plus célèbres : qu'il n'y a rien de honteux pour l'homme dans les maux de son semblable.

Le respect du malheur dans autrui, n'est-ce pas la preuve la plus désintéressée de la conscience qu'on a de la dignité humaine ? La reconnaître dans les autres, n'est-ce pas en avoir le sentiment bien vif pour soi-même ? Et quand Térence vient traduire aux Romains cette sentence d'un poète grec : Je suis homme et rien de ce qui touche à l'homme ne m'est étranger, *homo sum et nihil humani à me alienum puto* ; quand, après lui, le génie tendre et délicat de Virgile fait dire à la reine de Carthage, qu'élevée à l'école du malheur, elle sait compatir aux souffrances d'autrui, *non ignara mali*... cette sympathie, si élevée déjà, qui voit dans le malheureux une chose sacrée, n'établit-elle pas que même à cette époque, malgré le mépris pratiqué pour l'esclave et le vaincu, il y avait, dans les idées, sinon dans les faits, quelque notion bien affaiblie sans doute, des devoirs qu'impose la dignité personnelle ?

Ah ! sans doute, disons-le pour être vrai : aux yeux des anciens, la dignité de la personne avait trop besoin d'être relevée par des qualités et des titres, qu'on flatte ordinairement plus qu'on ne les respecte. A Athènes comme à Rome, ce qu'on appréciait c'est la dignité de la richesse, la dignité de la puissance, la dignité, plus respectable, du talent, la dignité surtout de la vieillesse, et la plus fière de celles qu'ils ont connues, la dignité du patriotisme ; mais on n'y honorait pas également la dignité par excellence, la dignité de l'âme que le christianisme a portée si haut, en lui donnant à la fois une délicatesse et une force dont les anciens ne pouvaient pas deviner le pouvoir.

Voyez en effet : avec cette idée nouvelle de la dignité, une puissance nouvelle aussi s'établit dans le monde : la puissance de la faiblesse. Désormais, tout ce qui est petit, tout ce qui souffre sera consacré par là-même au respect d'autrui, parce que l'homme reconnaît dans son semblable plus qu'un homme, bien mieux, un frère, même sous les haillons de la pauvreté. Et, grâce à cette révolution morale, voici tout un ordre de sentiments nouveaux : l'affranchissement progressif de l'esclave, le respect de la femme, le respect du faible en un mot. Partout les institutions s'organisent, se multiplient : ordres religieux, maisons hospitalières, associations de tout genre pour donner aide et protection à la misère. Et un jour, à la cour du grand roi, Bossuet n'étonnera pas son auditoire de grands seigneurs, en prononçant son admirable discours sur l'Eminentissime dignité des pauvres !

Il y aura encore, je le reconnais, des attaques, des attentats du fort contre le faible. La lutte est de ce monde. Des droits sacrés pourront être méconnus et foulés aux pieds. Même, comme si le succès brutal ne suffisait pas, on inventera peut-être un droit nouveau pour légitimer l'injustice et la violence ; la doctrine du fait accompli. Mais quand le vainqueur aurait pour lui les applaudissements d'une opinion égarée ou séduite, le vaincu, fut-il dans les humiliations et les tortures du colysée, comme les chrétiens des premiers siècles, même en butte aux plus iniques spoliations, aux calomnies les plus éhontées, comme cet auguste vieillard du Vatican, paré de la triple couronne du sacerdoce, du malheur et de la vertu, le vaincu, dis-je, conserverait toujours son inviolable dignité, se relevant plus grand dans sa chute imméritée, et, sans compter les réparations de l'histoire, recueillant jusque dans les rangs ennemis le suprême hommage de respect qu'imposent toujours la majesté du malheur et la puissance indéclinable du droit.

Or, un élément d'action, si fécond dans la vie sociale, serait-il sans force sur des âmes jeunes encore et facilement ouvertes à tout ce qui est grand et beau ? Gardons-nous de le croire.

Quand une mère, consentant au pénible sacrifice de la séparation, vient soumettre son fils aux épreuves de l'éducation publique, il y a des craintes dans son cœur, des appréhensions bien vives. Ne semble-t-il pas que les natures même les plus heureuses doivent perdre au contact du collège leurs grâces simples et naïves, la spontanéité de leurs sentiments, la fraîcheur de leurs impressions premières ? N'arrive-t-il pas qu'à son début, l'écolier est comme envahi par je ne sais quel esprit de corps qui le dispense désormais de toute dignité, de toute convenance, de toute gêne en un mot ? S'il est des écoliers, formés d'après ce type, ici ou ailleurs, ce n'est pas ce que j'examine maintenant. Mais il existe un autre type de l'écolier dont le cœur est largement ouvert aux inspirations de la dignité et de l'honneur. Il existe des écoliers dont l'âme répugne à ce qui est avilissant, qui trouvent, dans leurs jeunes cœurs, comme des frémissements de délicatesse, et

si je l'ose dire, des ardeurs d'une répugnance instinctive pour ce qui leur paraît porter atteinte à leur dignité naissante. Que ces mouvements ne soient pas toujours bien réglés, qu'ils s'égarent souvent parce qu'ils proviennent de l'amour-propre, je le reconnais. Mais s'il y a là un défaut à corriger, laissons se développer dans la jeunesse, en le dirigeant, ce sentiment de dignité qu'on oublie si vite dans la pratique de la vie, dans l'expérience des hommes, sous l'influence de l'intérêt et la mollesse des habitudes.

C'est qu'en effet, Messieurs, même avec les règles les plus sages, les programmes les plus judicieux, la discipline la mieux entendue, tout n'est pas dit, tout n'est pas fait, dans le grand œuvre de l'éducation. Ce n'est pas la force, c'est la persuasion seule qui va jusqu'au cœur pour le transformer en l'améliorant. Il faut donc faire appel à quelque chose de plus puissant que la règle, de plus triomphant qu'un programme : il faut faire appel au sentiment de la dignité personnelle, qu'un enfant bien né n'abdique jamais sous la tyrannie des préjugés écoliers.

Mais parler ainsi, Messieurs, n'est-ce pas méconnaître l'autorité supérieure de la conscience, ce guide sûr, ce juge incorruptible, cette voix de Dieu en nous ? En stimuler l'impulsion, n'est-ce pas le premier devoir du maître chrétien, du prêtre surtout ? Assurément. Et cependant je dis encore : avec la conscience, il faut cultiver dans l'enfant le sentiment de la dignité ; d'abord parce que la dignité n'est souvent qu'une des manifestations mêmes de la conscience ; et puis, n'y a-t-il pas beaucoup de questions dans lesquelles la conscience semble moins directement en jeu et qui intéressent néanmoins l'éducation ?

Ici, Messieurs, permettez-moi quelques détails pris dans les habitudes, dans les tous-les-jours de la vie de collège. S'il est un privilège dont nous ayons le droit d'être jaloux et fiers, c'est celui de l'indépendance de caractère, indépendance ferme et modeste qui n'écoute que les inspirations de la raison, qui reste fidèle à elle-même sans complaisance et sans faiblesse. C'est bien là le signe de la vraie dignité.

Or, croira-t-on par hasard qu'au collège, cette qualité exposée ailleurs à de rudes tentations, soit toujours possible sans effort, et qu'elle s'y développe

sans mérite ? Voilà des enfants, des jeunes gens en présence, en contact permanent. Les uns sur les autres, ils exercent une véritable influence. Au collège règne aussi l'opinion avec ses caprices, avec ses égarements et sa tyrannie ; au collège, je ne sais quelle popularité a aussi ses séductions et ses courtisanes ; au collège enfin, il peut y avoir des condescendances intéressées, des abstentions fâcheuses, en un mot, des abaissements de caractères. Viennent un jour des circonstances plus importantes ; ces enfants, devenus des hommes, mêlés au mouvement des affaires publiques, engagés dans des intérêts plus considérables, ces enfants auront à combattre des influences autrement sérieuses. Quo deviendront-ils, si de bonne heure, ils se sont accoutumés à céder, s'ils n'ont pas su, jeunes encore, comprendre et revendiquer hautement leur dignité ?

Relevons donc et fortifions le respect qu'on se doit à soi-même, le premier de tous, après le respect de Dieu. Disons et répétons à ces jeunes gens que l'avenir attend, autant qu'ils l'attendent eux-mêmes, disons-leur qu'ils ne se feront une place honorable dans les rangs de la société, qu'à la condition de savoir être eux-mêmes, de porter noblement, courageusement devant tous l'honneur de leurs convictions et de leurs principes. Est-ce là, Messieurs, la voie qui les conduira au succès ? Par les temps troublés que nous traversons, je ne suis pas assez optimiste pour le leur garantir ; mais à coup sûr, c'est celle qui les conduira à l'honneur, et qui leur ménagera dans la vie les plus douces et les plus solides satisfactions.

La dignité dans un collège, dans le cœur d'un écolier, n'est-elle pas un auxiliaire puissant dans la lutte à livrer aux défauts ? Avec elle, il y a respect inviolable pour la vérité. Nous nous la devons mutuellement, chers élèves, et c'est en cela que consiste la franchise. Etablis sur cette loi de confiance mutuelle, les rapports entre les maîtres et les élèves, toujours faciles sans cesser d'être dignes, préviendraient je ne sais quels malentendus qui trop souvent paralysent les efforts les plus intelligents et les plus dévoués : le respect ne pourrait qu'y gagner et l'affection ne saurait rien y perdre. Unis par les liens d'une amitié solide et vraie, les élèves éviteraient entr'eux

les rivalités qui divisent, les défiances qui rendent malheureux, aussi bien que les complaisances compromettantes qui les empêchent de s'estimer réciproquement.

Aussi ce que j'aime surtout dans la dignité, c'est qu'elle se prête admirablement à toutes les situations. Elle est toujours à sa place, elle vient toujours à son heure, avec le charme de l'à-propos, pour relever et ennoblir tous les sentiments. Elle prémunit contre le sans-façon de la tenue, contre ces manières égoïstes et vulgaires, où ne brille certes pas de nos jours le savoir-vivre, cette fleur de notre ancienne politesse française.

Une brève recommandation pour finir, chers élèves. Que votre dignité soit modeste ! Je dis plus : c'est votre modestie qui doit seule faire votre dignité. Qu'elle soit la compagne et comme le passeport de vos talents naissants. Aussi bien, les hommes les plus savants ne sont bien assurés que de leur ignorance. Ce que je sais le mieux, disait Socrate, c'est que je ne sais rien. Et si les plus expérimentés gémissent des bornes de leur sagesse, toujours courte par quelque endroit, sur quoi donc appuieriez-vous le despotisme de vos opinions et la précipitation présomptueuse de vos jugements ?

« Votre orgueil, si vous en avez, doit être, disait un ingénieux écrivain, Joubert, tout en lointain et en suppositions ; soyez fiers, non de ce que vous êtes, mais de ce que vous pourrez devenir un jour, avec le temps et le travail ; cet orgueil ne blesse personne : on aimera au contraire à le caresser, parce que pour les autres, comme pour vous, il est surtout une espérance et tout le monde sourit à l'espérance. »

J'arrête ici ma tâche, chers élèves. Le moment est venu de recevoir, sous les regards attendris de vos mères, la récompense de vos travaux. Avant que l'on proclame les noms des vainqueurs, laissez-moi vous répéter encore cette parole par laquelle j'ai commencé : ne perdez jamais le sentiment de votre dignité. En même temps qu'un adieu, c'est le dernier vœu que notre affection puisse vous adresser.

Avec le souvenir du ciel, il réalisera pour vous, dans vos jeunes âmes, cette incomparable fortune, l'honneur chrétien, glorieux patrimoine que vous

ont légué vos pères. Tout est perdu, fors l'honneur, écrivait le vaincu de Pavie à sa mère. L'honneur ne se perd jamais en France ; il résiste au choc des événements, aux désastres qui peuvent bien humilier la patrie, mais non l'abatre. A vous, mes enfants, de relever noblement son drapeau. Soyez virilement chrétiens ; montrez-vous dignes et fermes dans vos convictions, n'aimant que ce qui est bon, juste et élevé. Ainsi aurons-nous la satisfaction enviée de vous voir devenir les champions dévoués et fidèles de ces deux grandes choses : HONNEUR ET PATRIE !

Après ce discours, profitant d'une éclaircie, le professeur de seconde a proclamé les noms des lauréats. Parmi ceux qui ont obtenu le plus de nominations, on a remarqué : en philosophie : Fraysse Gabriel, qui vient d'être reçu le 30 juillet, bachelier ès-lettres, 1er de série avec la mention *Bien* ; Deloncle et Séguy.

En Rhétorique : Malaval, Ausset et Besse.
id. Seconde : Linon et Entraygues.
Troisième : Amadiou, Reilhé et Espéret Jean.
Quatrième : Bousquet et Girma J.-Pierre.
Cinquième : Vignals, Pépion et Perboyre.
Sixième : Bouyssi, Debauge et Dulac.
Septième : Rescoussié, Redon et Arbouys.
Huitième : Rigaldies, Rapatel et de Berny.
Enseignement professionnel : Bach, Derruppé, Bourrières, Sers, Loulmet et Fournié Désiré.



HUILES D'OLIVE DE NICE

Vente directe aux consommateurs

La Maison E. LAMBERT & Co, à Nice, Fabrique et Expédie la vraie Huile d'olive.

HUILE VIERGE, Pèstagnon 50 lit., 125 fr.; 25 lit., 75 fr.
HUILE FINE, Pèstagnon 50 lit., 100 fr.; 25 lit., 60 fr.
HUILE A CRAISSER en fûts, 125 fr. les 100 lit.
Franco en gare de l'acheteur. — Paiement 30 jours ou escompte 5 0/0 comptant.

Hernies, Goutte et Maladies de la Vessie.
En écrivant au Gué (Vendée) à M. le docteur Paymier.
Pour tous les extraits et articles non signés A. La Tou.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ D'AGREMENT ET DE RAPPORT

APPELÉE CHATEAU DE FLOIRAC

Située commune de Floirac, canton de Martel (Lot), sur les bords fertiles et magnifiques de la Dordogne, entre les stations de Montvalent et de Saint-Denis (ligne de Périgueux à Capdenac), à 36 kilomètres de Brives et 3 heures de Périgueux, par le chemin de fer.

PRIX : 50,000 FRANCS

Les bâtiments comprennent :

1° Une Maison d'habitation, de construction moderne, sur le point culminant de la propriété, avec terrasse au pourtour, d'où l'on a de tous côtés une vue admirable et très-étendue, intérieur confortable et bien distribué.

2° Un Bâtiment renfermant : écurie, remise, logement au-dessus composé de trois chambres et d'une cuisine.

3° Une vieille et haute Tour, contenant l'escalier en pierre de l'ancien château

4° Bâtiments ruraux, consistant en : grange, étable et remise pour les machines agricoles.

5° Manège couvert, au-dessus d'un puits, avec machine élévatoire conduisant l'eau dans la maison d'habitation au moyen d'un réservoir établi dans la vieille tour, à 35 mètres plus haut que le puits.

La propriété, dont une grande partie du terrain est d'une fertilité rare, donne comme produits : du blé, des prairies artificielles, du tabac, des betteraves, noix et maïs, des légumes et de beaux fruits, dont la vente

annuelle pour ces deux derniers produits est de 550 fr. Une grande portion de la superficie totale forme un coteau d'environ 3 hectares, unique dans le pays pour le rapport qu'il peut donner en vignes, comme qualité et quantité. Actuellement une partie de ce coteau est plantée et produit d'excellent vin.

Près la maison d'habitation est un parterre avec pièce d'eau. La propriété du côté de la Dordogne, est bordée d'une importante muraille en terrasse, faisant face au Puy-d'Issolu, autrefois Uxellodunum.

S'adresser à M. Henri NALET, architecte à Périgueux, rue Neuve-des-Jacobins.

GRANDE ÉCONOMIE
POUR DÉPIQUER LES BLÉS

AVIS AUX AGRICULTEURS.

M. JULHIA, fondeur à Cahors, met à la disposition de l'agriculture une machine à vapeur pour le dépiquage des blés avec laquelle il se charge de dépiquer environ 100 piles par jour, à des prix très-modérés.

Il garantit que les blés seront aussi

bien dépiqués qu'avec le fléau, soit pour ne laisser ni grains à l'épie, ni pour le briser.

Pour tous renseignements et pour tous ceux qui voudront se faire inscrire, adresser les demandes, le plus tôt possible, à M. Julhia.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A. BERGON ET Co
Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

L'hôtel de la Croix-blanche est en bon état

1^{er} 50 LE FLACON
DÉSINFECTANT
ANTI-PUTRIDE

PHÉNOL-BOBŒUF

3^e 50 LE LITRE
HÉMOSTATIQUE
INSECTICIDE

CRÉANT : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pénie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulailers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes.
Paris, 9, rue DUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

A CÉDER

UN MAGASIN
DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage,
bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom